

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 26 juin 2015**

L'an deux mil **quinze**, le **vingt-six juin**, à **19 H 00**, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 17 juin 2015

Date d'affichage : 29 juin 2015

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 11 – **Votants** : 13

Présents : DENILLE – DENIS – GEORGE – MARECHAL – MAZOYER – MOREL – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : DUBOURG – HOPPE – LODDO – MAHLA – POJÉ – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procurations :

ZITELLA S. a donné procuration à DENILLE R.

LODDO S. a donné procuration à TILLARD H.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Mélanie

Ajout d'un point à l'ordre du jour, à l'unanimité :

- Listes préparatoires des Jurés d'Assises 2016 : tirage au sort supplémentaire de 3 électeurs

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02/06/2015

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 02/06/2015, est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie DENIS est désignée secrétaire de séance.

DCM N°2015-06-40- INTERCOMMUNALITE – 5.7 Approbation de la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terre De Lorraine Urbanisme (TDLU)

Le Maire rappelle, qu'aux termes de la loi ALUR, l'Etat cesse au 1er juillet 2015 d'assurer, pour le compte des communes, l'instruction des autorisations 'droit des sols'. Les intercommunalités du pays Terres de Lorraine se sont organisées pour proposer, aux communes, un service mutualisé, porté par la Communauté de Communes Moselle et Madon, à même de prendre le relais de la DDT dès le 1er juillet prochain.

A cet effet, le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la convention opérationnelle, annexée à la présente délibération, qui définit les missions du service Terres De Lorraine Urbanisme et fixe la répartition des tâches entre la commune et le service instructeur.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** : la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres De Lorraine Urbanisme,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, la convention opérationnelle TDLU à intervenir.

.../...

DCM N°2015-06-41- POLITIQUE DE LA VILLE –8.5 Report du dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée :

Le Maire rappelle, qu'aux termes de la législation en vigueur toute commune, dont les installations et les établissements recevant du public ne sont pas parfaitement accessibles, est tenue de déposer en Préfecture, avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet agenda est un outil permettant à la commune de s'engager sur l'accessibilité de ses équipements à tous les types de handicaps, en programmant les travaux et mesures à prendre.

Le Maire explique que la nature des bâtiments et installations de la commune génère des contraintes et difficultés techniques spécifiques, qui nécessitent un travail d'étude plus approfondi. Il propose donc au conseil de solliciter un report de 12 mois de la date de dépôt de l'Ad'AP, qui permette à la commune de mener à bien l'élaboration de l'agenda.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONFIRME** : son engagement à rendre accessibles, à tous, l'ensemble des bâtiments communaux et à réaliser, à cette fin, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- **SOLLICITE** : auprès de Monsieur le Préfet, en raison des difficultés techniques rencontrées, une prolongation de 12 mois du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

DCM N°2015-06-42- FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1. Convention d'adhésion Prévention et Santé au Travail CDG54 / Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : le projet de convention d'adhésion Prévention et Santé au Travail, définissant les conditions de mise à disposition, des membres de l'équipe de prévention santé au travail du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle et la mise en œuvre de cet objectif,
- **CONSIDERANT** : la nécessité et l'obligation d'adhérer à ce partenariat, pour la période du **01/01/2015 au 31/12/2017**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, la convention d'adhésion Prévention et Santé au Travail, à intervenir entre le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle et la commune.

ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES COMMUNALES DES JURES D'ASSISES 2016

Le tirage au sort supplémentaire de 3 personnes, à partir de la liste électorale, a donné les résultats suivants :

M. Jean-Michel MAZOYER – 19 rue du Tram
Mme Corinne DUPUIS – 10 rue de Neuves-Maisons
M. Steven NOGUEIRA – 12 Cottage Beauséjour

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 septembre 2015 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.